

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 11809 - 2022 B 00695 - 910 942 986 - 2LP

Désignation de l'entreprise 2LP Néant *
 Adresse de l'entreprise LE PONT DE BAYEUX 13590 MEYREUIL
 Numéro SIRET * 9 1 0 9 4 2 9 8 6 0 0 0 1 9 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				[3 1 1 2 2 0 2 3]		[3 1 1 2 2 0 2 2]		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	233 280	233 280	233 280	233 280	
	Total I (5)	044	048	233 280	233 280	233 280	233 280	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	3 087	3 087	867	867	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	3 087	867	867	867
		Total général (I+II)	110	112	236 367	234 147	234 147	234 147

		Exercice N		Exercice N-1	
		NET 1		NET 2	
PASSIF					
Capital social ou individuel *	120	500	500		
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126				
Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132				
Report à nouveau	134	(6 254)			
Résultat de l'exercice	136	30 585	(6 254)		
Subventions d'investissement	137				
Provisions réglementées	140				
	Total I	142	24 830	(5 754)	
Provisions pour risques et charges	154				
Emprunts et dettes assimilées	156	177 397	206 602		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés	166				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172				
Comptes courants d'associés	173	33 300	33 300		
Autres dettes	175	840			
Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	211 537	239 902	
	Total général (I + II + III)	180	236 367	234 147	234 147

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	147 950
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme à l'original par le Reviseur.

[Signature]

2LP SAS
LE PONT DE BAYEUX
13590 MEYREUIL
SIRET 910 942 986 000 19
TEL 06 75 61 17 21

Désignation de l'entreprise 2 I.P

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant												
		3	1	1	2	2	0	2	3	3	1	1	2	2	0	2	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209																
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215																
				services *	217															
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																		
	Production immobilisée *																			
	Subventions d'exploitation reçues																			
	Autres produits																			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																			
	A - RÉSULTAT COMPTABLE																			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																		
Variation de stock (marchandises) *																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																				
Autres charges externes * :		dont crédit bail :																		
		- mobilier																		
		- immobilier																		
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *		243																
Rémunérations du personnel *																				
Charges sociales (cf. renvoi 380)																				
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce		255																	
Dotations aux provisions																				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259																
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																
Total des charges d'exploitation (II)																				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				
Produits financiers (III)																				
Produits exceptionnels (IV)																				
Charges financières (V)																				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347																
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348																
Impôts sur les bénéfices * (VII)																				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																			
	Provisions non déductibles *																			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248															
	(Part de loyers dispensés de réintégration)				249															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986																		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981																		
	Divers (44. quaterdecies)	ZFA NG (44. quaterdecies)	345																	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987																		
	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989																		
Investissements et souscriptions outre-mer	344																			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																				
Déficits antérieurs reportables : *6.....254nt imputés sur le résultat :																				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		

Désignation de l'entreprise : 2LPNéant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	233 280	482		484		486	233 280			233 280	
TOTAL		490	233 280	492		494		496	233 280			233 280	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2 LPNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	6 254	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	6 254
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	2 665
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	8 919

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

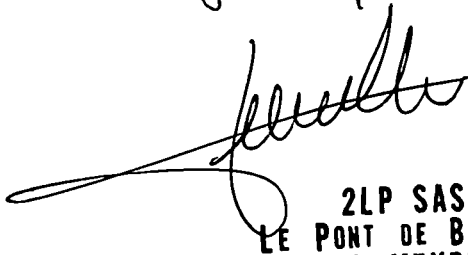
2LP

LE PONT DE BAYEUX

13590 MEYREUIL

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Copie certifiée conforme
à l'original par le Président



2LP SAS
LE PONT DE BAYEUX
13590 MEYREUIL
SIRET 910 942 986 000 19
TEL 06 75 61 17 21

CABINET CHARRIER ET ASSOCIES

1 ALLEE RUFINUS

LE SIGNORET

13100 AIX EN PROVENCE

04.42.99.04.99

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 236 366.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 30 584.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pas de faits caractéristiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	233 280		
TOTAL	233 280		
TOTAL GENERAL	233 280		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			233 280	233 280
TOTAL			233 280	233 280
TOTAL GENERAL			233 280	233 280

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	176 624	28 674	117 739	30 211
Emprunts et dettes financières divers	773	773		
Groupe et associés	33 300	33 300		
Autres dettes	840	840		
TOTAL	211 537	63 587	117 739	30 211
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 376			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	33 300			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	773
Autres dettes	840
Total	1 613

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	176 624
Total	176 624

Engagements financiers

Engagements reçus

Avals cautions accordés	120 000
Total	120 000

Détail des cautions données

Cautions données au profit du : LYONNAISE DE BANQUE
 Nom des personnes ayant donné leur caution : MR DAVID PIANELLO
 Montant initial de la caution : 120 000
 Montant restant dû de la caution : 120 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
- Filiales non reprises en A			
- françaises	8 236 523	5	742 873

S.A.S.U 2LP

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : Le Pont de Bayeux 13590 Meyreuil

SIRET : 910.942.986.00019

RCS AIX EN PROVENCE N° 2022 B 00695

RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat,
- le bilan,
- le texte des projets et décisions que nous soumettrons.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 euro.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 30 585 euros.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 35 000 euros.
- les produits financiers liés aux participations : 35 000 euros.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 4 415 euros.
- Les charges externes se sont élevés à la somme de 2 397 euros.
- Les charges financières se montent à 2 018 euros.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 30 585 euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation lors de la réunion présentant les décisions de l'associé unique.

3/ FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Participation S.A.S ARCA au 31 décembre 2023 : 5%.

4/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 30 584.60 euros :

- Réserve légale	50 .00 euros
- Report à nouveau débiteur	6 254.41 euros
- Report à nouveau créateur	24 280.19 euros

5/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée en 2023, dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.
- Qu'il a été distribué des dividendes au cours des derniers exercices :
 - 2022 : Néant.
 - 2023 : Néant

6/ DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

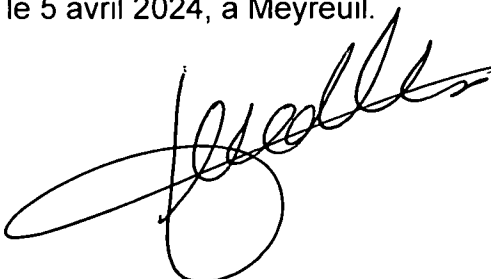
7/ CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'aucune convention n'est intervenue.

8/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Fait le 5 avril 2024, à Meyreuil.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. S. S.', written in a cursive style.

S.A.S.U « 2LP »
au capital social de 500 euros
Siège social : Le Pont de Bayeux, 13590 Meyreuil.
SIRET : 910.942.986.00019
RCS : AIX 2022 B 00695

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-un juin, à dix-huit heures, Monsieur PIANELLO David, associé unique de la Société par Actions Simplifiée «2LP», au capital de 500 euros divisé en 500 actions de un (1) euro chacune, s'est réuni au siège de la société.

Après avoir exposé que les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice ont été établis et arrêtés dans les délais réglementaires,

Prend les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- L'affectation du résultat,
- La constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Première décision

Monsieur PIANELLO David, associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 30 584.60 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice égale à la somme de 30 584.60 euros de la manière suivante :

- Réserve légale : 50.00 euros
- Report à nouveau débiteur : 6 254.41 euros
- Report à nouveau créditeur : 24 280.19 euros

Troisième décision

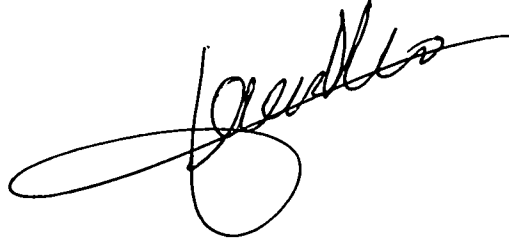
Conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de commerce, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Meyreuil, le 21 juin 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gaudin', written over a large, stylized circular flourish.